

Soutien à la **parentalité**

# GUIDE à l'usage des porteurs de projet





## **GUIDE** à l'usage des porteurs de projet

**L**e soutien à la parentalité est une politique émergente dont l'objectif est de répondre aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale.

La Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales occupe une place essentielle dans le développement et la structuration de cette politique dans laquelle elle s'est fortement investie depuis plusieurs années.

L'une de ses principales missions consiste à favoriser la cohésion de la cellule familiale en accompagnant les parents dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives tout en favorisant la qualité et la continuité des relations entre enfants et parents et en valorisant leurs compétences parentales.

L'implication de la Caf s'appuie sur un partenariat avec les services de l'Etat, le Conseil Départemental, la Caisse de mutualité sociale agricole, les collectivités locales, les associations locales et départementales qui œuvrent dans le domaine... et bien sûr avec les parents.

Ce partenariat s'organise autour du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap 66) qui est chargé de :

- Coordonner les services aux familles et les dispositifs de soutien à la parentalité,
- Impulser une démarche de travail en réseau entre les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle du département, et au plus proche des territoires,
- Développer des actions qui répondent aux attentes et aux besoins des parents.

La Caisse d'allocations familiales en assure activement le pilotage.

# SOMMAIRE

1

Introduction .....4

2

Repères fondamentaux en matière de soutien à la parentalité ..... 5

Proposition de méthode pour élaborer un projet «parentalité»..... 7

- Réaliser un diagnostic ..... 7

- Définir un projet à partir des besoins identifiés..... 16

3

Labellisation et financement des actions ..... 20

4

Adhésion au réseau .....22

5

Fiches pratiques .....23

- Fiche 1 : Activité et ateliers partagés parents-enfants ..... 24

- Fiche 2 : Groupe d'échanges entre parents..... 25

- Fiche 3 : Groupe d'entraide entre parents..... 26

- Fiche 4 : Groupe de parole de parents .....27

- Fiche 5 : Démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité..... 28

- Fiche 6 : Conférence ou cinés-débats..... 29

- Fiche 7 : Manifestation de type « événementiels autour de la parentalité ».....30

- Fiche 8 : Lieu d'accueil enfants-parents (Laep) .....31

- Fiche 9 : Accompagnement à la scolarité ..... 32

6

Annexes et Ressources documentaires .....33

# INTRODUCTION

**C**e guide s'adresse à tous les acteurs, porteurs de projets professionnels ou bénévoles, qui souhaitent mettre en œuvre une action de soutien à la parentalité.

Il s'attache à définir le cadre dans lequel l'action peut s'inscrire et à aider les porteurs de projets dans leur démarche, pour leur permettre de construire des projets de qualité.

Il vise à faciliter la réalisation d'un diagnostic pour mieux connaître, quantitativement et qualitativement, l'offre et le besoin sur le territoire et la définition d'un projet à partir des besoins identifiés.

Il a également vocation à assurer un traitement équitable des dossiers par des critères plus explicites et à mieux évaluer les résultats des actions.

Il présente des informations utiles concernant :

- Les repères fondamentaux en matière de soutien à la parentalité,
- Des apports méthodologiques pour élaborer un projet,
- La labellisation et le financement des actions
- L'adhésion au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap66).
- La présentation de différents types d'actions.

Cette liste n'est pas limitative et reste ouverte à toute idée innovante. L'histoire et le projet de la structure, les besoins identifiés sur le territoire, l'offre déjà existante et le contexte local, sont autant de variables qui contribuent aussi à façonner le projet et à définir ses modalités de mise en œuvre.



Vous avez des idées, envie d'entreprendre, un projet de création ou de développement dans le domaine de la parentalité ?

**Suivez le guide...**

Nous espérons compter très prochainement votre projet parmi tous ceux qui concrétisent et font avancer le **Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.**

# 1. Repères fondamentaux

## EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

### Qu'est ce que la parentalité et le soutien à la parentalité ?

La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.<sup>1</sup>

Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants au quotidien. Dans une logique de prévention primaire universelle, c'est une composante à part entière de la politique familiale, qui s'adresse à toutes les familles, quelles que soient leur catégorie socioprofessionnelle, leur lieu de résidence, leur composition, leurs vulnérabilités etc. En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

### Pourquoi des actions de soutien à la parentalité ?

Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire.

Elles ont pour objectifs de :

- Mettre à disposition des parents un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale
- Soutenir la relation parents-enfants.

Elles n'ont pas de visée thérapeutique, ni éducative.

Les intervenants doivent avoir une posture spécifique de retrait qui permet de laisser émerger des solutions élaborées par les parents et donc de reconnaître ceux-ci dans leur capacité et leurs compétences.

### Pour qui ?

Les actions de soutien à la parentalité s'adressent aux futurs parents et aux parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

### Existe-t-il un cadre de référence ?

Les principes inscrits dans la charte nationale des Réaap sont les éléments constitutifs fondamentaux du soutien à la parentalité.

Les principales caractéristiques des actions de soutien à la parentalité sont :

- l'universalisme : les actions de soutien à la parentalité s'adressent à tous les parents, sans ciblage d'une catégorie spécifique ;
- l'importance de l'initiative locale : les actions sont construites par et/ou avec les parents, en réponse à l'expression ou à l'identification d'un besoin ;
- la place des parents : les parents sont acteurs des actions de soutien à la parentalité. Elles valorisent leurs compétences, dans une logique de soutien mutuel ;
- la gratuité ou la participation symbolique des parents.

<sup>1</sup> Définition adoptée par le comité national de soutien à la parentalité le 10 novembre 2011.

# La charte nationale

## des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Au delà de susciter les occasions de rencontres et d'échanges entre les parents, les Reaap ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les Reaap mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du Reaap et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

- ✓ Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
- ✓ Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de leurs enfants.
- ✓ Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- ✓ Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socio-professionnelles et culturelles différentes.
- ✓ Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des Réaap, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- ✓ S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droit commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
- ✓ Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- ✓ Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permet une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

## 2. Proposition de méthode

### POUR ÉLABORER UN PROJET PARENTALITÉ

**D**es parents vous ont peut-être exprimé leurs préoccupations quant à leur rôle éducatif. Vous presentez qu'une action pourrait les aider à trouver des réponses. Pour savoir si une action serait pertinente à développer, il convient de poser un diagnostic objectif.

#### Comment faire ?

## 1. Réaliser un diagnostic

Le diagnostic, est une phase préalable à tout projet. C'est l'étape d'analyse qui permet de mieux connaître ce qui est proposé aux parents sur le territoire, et leurs besoins. Il comporte trois phases :

- la présentation du territoire et des caractéristiques des familles
- un état des lieux de l'offre de service existante
- l'adéquation entre les besoins potentiels et l'offre.

Le diagnostic a une durée de validité d'environ 4 ans.

### Conseils méthodologiques pour réaliser un diagnostic

#### ▶ Choisir le niveau géographique d'analyse et les sources de données adaptés

##### Délimiter le territoire géographique de façon précise

En fonction de votre intention, il vous appartient de définir l'échelle que vous ciblez pour mener votre projet : commune, intercommunalité ou département.

##### Recueillir des informations quantitatives et qualitatives concernant le territoire

- **Adaptez vos choix en fonction du projet que vous envisagez**

Les actions parentalité s'adressent globalement aux futurs parents et parents ayant un enfant de moins de 18 ans.

Toutefois votre projet peut concerner une tranche d'âge précise, dans ce cas vous veillerez à recueillir uniquement les données relatives à cette tranche d'âge.

- **Mobilisez les données utiles**

Chaque donnée présentée doit permettre de mettre en évidence une information précise.

Demandez-vous à quoi va servir cette information. Si elle n'apporte rien de spécifique, réfléchissez à l'intérêt de la rechercher.

Vos données peuvent être présentées sous plusieurs formes - commentaires détaillés, tableaux, graphiques, etc. - selon votre choix, mais mettez-vous à la place du lecteur : il doit tout comprendre sans se demander pourquoi vous avez mis en avant telle information. Il est donc nécessaire de commenter chaque information principale.

Des données quantitatives peuvent être issues de plusieurs sources : INSEE, Caisse d'allocations familiales (Caf), Caisse de mutualité sociale agricole (CMSA), etc. Pensez à citer vos sources (organisme, nom de l'étude, année, territoire concerné).

Pour avoir une connaissance de la population globale, les données INSEE sont adaptées à un premier niveau d'information : nombre d'habitants du territoire, nombre de familles résidant sur ce territoire, etc.

Les données Caf quant à elles étant plus récentes permettent d'affiner les caractéristiques des familles. Cependant, bien qu'elles concernent un nombre important des familles d'enfants de 0 à 18 ans, elles n'intègrent pas les familles non allocataires, telles que celles avec un seul enfant ayant des ressources élevées, ou des familles ayant plusieurs enfants mais dont un seul est encore à charge au sens des prestations familiales.

### • Comparez les données

Les données statistiques sont à comparer au territoire de l'échelle supérieure. Elles doivent être analysées et permettre de poser un constat.

Echelle du territoire visé	Territoire de référence (échelle de comparaison supérieure)	Echelle de comparaison complémentaire
Ville	Communauté de communes	Département
Communauté de communes	Département	France métropolitaine
Département	France métropolitaine	/

*Ex : le nombre de familles de la commune ciblée comparé au nombre de familles de la communauté de communes doit aider à mesurer l'importance démographique du territoire, c'est-à-dire s'il concentre une part importante ou faible des familles.*

Vous pourrez comparer les données étudiées avec celles du précédent diagnostic pour mesurer les évolutions et dégager une tendance en hausse, baisse ou stable de la situation.

## ► Identifier les partenaires à associer à votre démarche

Pensez à partager votre diagnostic avec d'autres acteurs engagés dans la démarche ou concernés par celle-ci (des personnes qui interviennent sur les territoires observés, avec les publics ou sur les dispositifs considérés). Ils pourront vous apporter leurs connaissances, vous faire part de leurs observations et de leurs questionnements et vous permettront ainsi d'enrichir le diagnostic et d'aboutir à une analyse commune.

Dans l'idéal, veiller à identifier les acteurs et le niveau de partenariat en amont de votre diagnostic (consultation, participation à la démarche, etc.)

## ► Délimiter votre démarche dans le temps

Limitez votre démarche dans le temps, car la phase de diagnostic pourrait ne jamais réellement prendre fin, et vous pourriez perdre votre motivation ou l'adhésion des parents et des acteurs locaux qui vous ont accompagné dans cette aventure...

Élaborez un calendrier des diverses étapes de votre démarche : recueil de données, recensement de l'offre existante, recueil des besoins, analyses, propositions de pistes d'actions. Et gardez à l'esprit que certaines phases demandent plus de temps que d'autres.

# Proposition de contenu pour un diagnostic «parentalité»

Une fiche type permet de recueillir les données statistiques auprès de la Caf (cf annexe).

Dans le cadre du respect du secret statistique et pour éviter de reconnaître les familles concernées sur des territoires où peu de familles résident, les effectifs inférieurs à 5 ne sont pas diffusés ou des informations sur une zone de moins de 100 habitants.

## ► Le territoire et ses caractéristiques principales

**Les chiffres entre parenthèses vous indiquent la ligne à laquelle vous reporter sur la fiche de données statistiques disponible en ligne.**

### La population (1)

Dans toute démarche diagnostic, il est nécessaire d'avoir une vision globale du territoire et de ses caractéristiques principales.

Cette donnée sur le nombre d'habitants permet de savoir si le territoire est plus ou moins peuplé par rapport au territoire de référence.

*Ex : X % de la population départementale vit sur la communauté de communes A ; c'est la Xème communauté de communes du département la plus peuplée.*

### Le nombre de familles avec enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans (2)

Le nombre de familles avec au moins un enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans permet une comparaison avec le territoire de référence. Cette information permet de mesurer l'évolution sur plusieurs années et de noter si le territoire enregistre une progression ou une diminution du nombre de foyers. Elle peut permettre d'évoquer l'attractivité du territoire pour de nouvelles familles ou au contraire sa désertification.

Elle peut être mise en lien avec les caractéristiques géographiques, économiques, le renouvellement des familles sur le territoire, etc. : quelles causes et incidences pour les familles ?

*Ex : On constate une forte concentration des familles sur telles communes du territoire.*

### L'évolution du nombre de familles allocataires avec enfant(s) à charge de moins de 18 ans (3)

Cette donnée permet d'indiquer si les données disponibles étudiées (Caf et non Insee) sont représentatives des familles du territoire. L'analyse sera différente si les familles allocataires représentent 60 % des familles avec enfant de 0-18 ans du territoire ou si elles en représentent 95%.

*Ex : Sur le territoire, on dénombre xxx familles allocataires avec enfant à charge en N-1(année de référence disponible). Le nombre de familles allocataires avec enfant a augmenté de x% entre N-5 et N-1, contre x% en moyenne nationale (prendre le territoire de référence)*

### Le taux d'activité (emploi+chômage) des familles allocataires avec enfants de 0 à 18 ans (4)

Cette information peut permettre d'évoquer l'activité socio-économique du territoire, et de savoir si les deux parents travaillent ou non. C'est également une information importante lorsque vous étudierez les modalités de mises en œuvre de vos actions (jours et horaires adaptés aux familles).



#### Pour aller plus loin...

**Vous pouvez compléter les informations recueillies par des éléments liés à l'environnement des familles :**

- **proximité et accessibilité (localisation du territoire par rapport aux communes principales, offre de transports en commun...)**
- **habitat et cadre de vie (zone HLM, pavillonnaire, présence de parcs pour enfant...), en pointant les particularités du territoire,**
- **vie économique et emploi (commerces, zones artisanales...), etc.**

## ► Les besoins de soutien à la parentalité

Les informations que vous allez recueillir vont vous permettre d'affiner votre connaissance des caractéristiques des familles du territoire et de certains moments clés où elles pourraient avoir besoin de soutien ou d'accompagnement. Veuillez à recenser les données qui correspondent à votre projet.

### Les caractéristiques des familles et les moments clés où elles pourraient avoir besoin de soutien ou d'accompagnement

#### • Les naissances

- Le nombre de naissances et son évolution (5)

Cela vous indique si le territoire connaît une forte natalité, ou si elle est relativement stable ou en diminution ces dernières années.

- La part des familles vivant une première naissance (6)

La première naissance d'un enfant au sein d'une famille constitue un moment de découverte de la parentalité. Les nouveaux parents découvrent leurs futurs responsabilités et rôles, et peuvent ressentir le besoin d'être soutenus à l'arrivée de leur premier enfant.

Vous pouvez recueillir le « nombre de familles allocataires avec une première naissance » et le comparer au « nombre de familles allocataires ayant connu une naissance » (incluant celles qui vivent une première naissance et celles qui ont déjà un enfant).

*Ex : Sur le territoire, parmi les familles ayant accueilli une naissance en 201X, pour x % d'entre elles il s'agissait de la naissance de leur premier enfant.*

#### • Les familles avec enfant(s) de moins de 18 ans selon la tranche d'âge de l'enfant (7)

Les tranches d'âge préconisées correspondent aux étapes charnières de développement de l'enfant entre la petite enfance, l'enfance et l'adolescence, qui peuvent impacter sur l'organisation de la vie familiale et les liens parents-enfants : de 0 à 5 ans ; de 6 à 11 ans ; de 12 à 17 ans.

Ces données permettent de calculer le pourcentage de familles avec au moins un enfant de la tranche d'âge définie par rapport aux familles avec enfant de moins de 18 ans.

*Ex : sur le territoire 43% des familles ayant à minima un enfant de moins de 18 ans ont au moins un enfant de 12 à 17 ans.*

Cette information sera à mettre en parallèle lors de l'analyse avec l'offre qui est proposée aux parents de cette tranche d'âge, qui peut s'avérer insuffisante.

#### • Les familles vivant une séparation (8)

La séparation des parents entraîne généralement des incidences sur l'organisation familiale, et peut altérer la communication entre les parents autour de l'éducation des enfants, l'exercice conjoint de l'autorité parentale, etc.

Cette donnée permet d'analyser si le territoire est plus ou moins touché par les séparations que celui de référence. A ce titre, savoir si le territoire connaît un nombre important de séparation peut amener à se poser la question de besoins spécifiques pour ces familles.

*Ex : Près de x% des parents allocataires du territoire, soit xx familles, ont connu une rupture au cours de l'année N-1 (divorce, séparation, isolement après vie maritale) soit une baisse de x% par rapport à N-5.*

### Les indicateurs de besoin potentiel liés à des facteurs de fragilité

Plusieurs indicateurs peuvent être retenus comme des indicateurs de fragilité potentielle. Il ne s'agit pas d'affirmer que ces familles sont nécessairement fragiles, mais d'identifier des facteurs susceptibles de mener à un besoin potentiel en matière d'accompagnement à la parentalité.

#### • Les familles nombreuses (ayant 3 enfants et plus âgés de moins de 18 ans) (9)

Ces données permettent de mesurer le pourcentage de familles nombreuses (3 enfants et plus) parmi l'ensemble des familles avec enfant âgé de moins de 18 ans.

*Ex : Avec un taux de familles nombreuses de x %, le territoire visé se situe en-dessous de la moyenne du territoire de référence. Toutefois, cette donnée est à relativiser car ce territoire ne compte qu'un faible nombre de familles.*

- **Les familles monoparentales (10)**

Ces données permettent de mesurer le pourcentage de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfant âgé de moins de 18 ans.

*Ex : Avec un taux de familles monoparentales de x %, le territoire concerné se situe au-dessus de la moyenne du territoire de référence. Toutefois, cette donnée est à relativiser car ce territoire ne compte qu'un faible nombre de familles*

- **Les familles à « bas revenus » (en situation de précarité économique) (11)**

Les « familles à bas revenus » correspondent aux familles vivant avec des revenus inférieurs à un certain seuil qui souligne leur forte précarité économique.

Cette donnée permet de calculer le pourcentage de familles à « bas revenus » parmi les familles allocataires avec enfant(s) à charge.



### **Pour aller plus loin...**

**En fonction des thématiques que vous envisagez d'aborder, vous pouvez compléter les informations recueillies par des éléments liés à des situations spécifiques :**

**handicap, incarcération d'un parent, adoption, naissances multiples, ...**



Les données évoquées ci-dessus peuvent vous être transmises par la Caf sur la base de ses fichiers allocataires et de ceux de l'INSEE.

Vous devez préciser :

- l'échelle du territoire de l'étude et du territoire de référence
- les tranches d'âge des enfants, si votre action cible les familles selon l'âge des enfants.

Adressez votre demande par mail à **etudes@caf66.caf.fr** en complétant le formulaire que vous pouvez télécharger sur le site partenaires-caf66.fr rubrique Parentalité < Les actions de soutien à la parentalité

Il est nécessaire d'anticiper votre demande, car l'extraction des données peut nécessiter un certain délai.

## ► Les actions proposées aux parents sur le territoire

Une partie de votre diagnostic doit démontrer que vous avez repéré, même si vous n'êtes pas encore entré en contact avec eux, les autres acteurs locaux qui interviennent auprès des parents et en particulier ceux qui proposent des actions de soutien à la parentalité.

Cette partie constitue donc l'état des lieux des initiatives locales en matière d'accompagnement à la parentalité et des structures de proximité existantes (ou en projet) sur le territoire.

### Les actions et services de soutien à la parentalité proposés sur le territoire

- les Lieux d'accueil enfants parents (Laep)
- les actions d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- les activités partagées parents-enfants,
- les groupes d'échanges ou de parole entre parents,
- les groupes d'entraide entre parents,
- les Points accueil écoute jeunes (PAEJ)

### Les structures de proximité

- Les accueils de la petite enfance (ex : crèches, assistants maternels, relais assistants maternels, maisons d'assistants maternels, organismes de garde à domicile...)
- Les accueils de l'enfance (ex : accueils de loisirs) et de la jeunesse (Point information jeunesse)
- Les structures d'animation de la vie sociale (ex : espaces de vie sociale, centres sociaux)
- Les services institutionnels (ex : consultations de la Pmi)
- Les établissements scolaires publics et privés (maternelle, élémentaire, collège et lycée)
- Les associations locales qui interviennent auprès des familles...

N'oubliez pas de **mentionner vos propres actions** le cas échéant.



Certaines actions de soutien à la parentalité sont recensées par le Réaap66.

↓ Découvrez les actions sur les sites [monenfant.fr](http://monenfant.fr) et [parents-pros66.fr](http://parents-pros66.fr)

**Attention, ce recensement n'est pas exhaustif.**

## ► L'adéquation entre les besoins potentiels et l'offre existante

### Adéquation entre besoins et offres

Vous avez à présent une meilleure connaissance des familles du territoire et de l'offre qui leur est proposée. L'analyse des informations recueillies doit vous amener à dégager un constat sur la situation du territoire et à mettre en lumière les manques, les ressources et les besoins potentiels en matière de soutien à la parentalité.

Pensez à ne pas traiter uniquement des fragilités du territoire mais à valoriser aussi ses ressources et son potentiel !

*Ex : les parents du territoire ont des enfants en bas âge et peu d'espaces où partager un moment particulier avec leur enfant ou évoquer leurs questionnements avec d'autres parents. L'offre de transport relativement faible ne leur permet pas de se rendre dans la commune X qui propose une action qui pourrait répondre à leurs besoins.*

### Des observations qualitatives pour enrichir le diagnostic

Cette étape correspond à l'enrichissement de la partie qualitative de votre diagnostic. Elle sert également à rendre votre diagnostic participatif en associant directement les personnes concernées par votre futur projet. Quelques pistes vous sont proposées pour vous permettre de recueillir les besoins et attentes des parents.

## Les acteurs que vous pouvez interroger

Vous pouvez faire s'exprimer directement les parents et/ou recueillir les observations et expériences des acteurs qui interviennent auprès d'eux :

- les porteurs de projets, dans le champ de la parentalité, mais aussi plus largement les structures au contact des parents, comme les centres sociaux
- les partenaires institutionnels et élus locaux (Education nationale, Caf, MSA, Conseil départemental, communes, communautés de communes...)
- les associations qui agissent au côté des familles
- les acteurs de terrain au contact des parents : professionnels de l'éducation, professionnels de santé
- etc.

## Les questionnements à approfondir

Les questions pourront porter sur le rôle de parent et leurs attentes en matière d'accompagnement à la parentalité. Choisissez des mots simples, parlez plutôt de préoccupations ou difficultés que de problèmes des parents surtout quand vous vous adressez directement à eux.

Exemples de questionnement auprès des parents :

- ressources et difficultés dans le rôle de parent ;
- attentes en matière de soutien à la parentalité (type de soutien, horaires et jours, localisation...)
- connaissance et recours à l'offre de soutien à la parentalité ;
- satisfaction par rapport à l'offre existante.

Exemples de questionnement auprès des intervenants professionnels et bénévoles et des partenaires sur le champ de la parentalité :

- habitudes de travail (partenariat, orientation...)
- besoins des parents identifiés et non couverts ;
- points d'appuis et difficultés dans la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité ;
- mode de collaboration parents – professionnels/bénévoles.

## L'étude de besoins

Différents outils existent pour réaliser cette étape (questionnaire, entretien, groupe focus...).

Le choix de l'outil pour réaliser l'étude dépend du public ciblé : certains sont mieux adaptés aux parents, d'autres aux professionnels.

Pensez à bien définir en amont de quelle manière vous réaliserez l'étude, analyserez les résultats et les restituerez.

Prenez le temps de construire vos outils de recueil des besoins (ex : questionnaire ou grille d'entretien) pour qu'ils soient les plus pertinents et neutres possibles (ex : une phase de test auprès de quelques parents peut être utile).

Les questions directes ne doivent pas influencer les réponses. Par exemple, si vous demandez à un parent s'il souhaite participer à des temps d'activité avec son enfant, à priori une grande majorité vous répondra « oui », mais cela ne signifie pas qu'il souhaiterait y participer par votre biais, se rendre disponible sur vos créneaux, etc.

Les questions doivent donc permettre d'extraire des faits à partir des réponses (ex : connaissez-vous telle action ? quelles sont vos préoccupations principales en matière d'éducation ? Avec qui partagez-vous vos questions lorsque vous souhaitez parler de votre rôle de parent ?). Vous pouvez proposer diverses réponses au choix qui, elles aussi, doivent être relativement neutres.



Différentes méthodes pour réaliser une étude de besoins vous sont présentées en annexe 2.

Pour vous aider dans le choix et/ou l'élaboration de vos outils n'hésitez pas à vous rapprocher de la coordonnatrice du Réaap 66.

 [reaap@caf66.caf.fr](mailto:reaap@caf66.caf.fr)

## 2. Définir un projet à partir des besoins identifiés

La réalisation du diagnostic vous a permis de repérer des besoins et de vérifier si les besoins perçus sont déjà satisfaits, entièrement, partiellement ou pas du tout. Il vous a également permis de mettre en lumière les points forts et les faiblesses du territoire et aussi d'identifier les acteurs locaux et leurs relations.

Vous avez formulé des constats. A partir de ces constats, une ou des problématiques vont apparaître. C'est pour répondre à ces problématiques que vous allez définir les actions à mettre en place et les moyens nécessaires à leur réalisation.

A présent, vous devez délimiter votre projet, le structurer, définir des objectifs, le public ciblé, les partenaires potentiels, le calendrier et le budget.

### ► Définir des objectifs

#### Les objectifs principaux ou généraux de votre projet

Un objectif principal vise à répondre à la problématique : il s'agit du but à atteindre au sens large, il définit un axe pour répondre aux besoins.

Formuler des objectifs généraux vous permet de concrétiser une idée : quel est le but que vous vous proposez d'atteindre ? Ils renvoient à la notion d'intention, de visée, de finalité.

#### Les objectifs opérationnels

Un objectif opérationnel, correspond aux modalités concrètes choisies pour répondre à la problématique, et atteindre l'objectif principal.

C'est une description claire et précise du résultat que l'on veut obtenir.

Un objectif doit être simple et mesurable et renvoyer à des données observables dans une durée précise. C'est un résultat à atteindre et non pas une tâche à accomplir. Souvent on confond "objectif" et "moyen".

*Ex : Un porteur de projet peut avoir comme objectif de créer un groupe de parole. Or, la création d'un groupe de parole est un moyen. En fait, l'objectif sera, par exemple, de permettre aux parents de trouver des solutions adaptées à leur problématique éducative. On présuppose que la réunion de parents au sein d'un groupe de parole contribue à atteindre l'objectif.*

L'objectif doit préciser le changement attendu : Augmenter des connaissances ? Développer des compétences ? Permettre l'adoption d'un comportement plus adapté à la situation... ?

Il doit être formulé en démarrant systématiquement par un verbe d'action : mettre en place, organiser, associer...

### ► Déterminer l'action à mettre en place

L'action doit permettre a priori d'atteindre le changement visé. Pour formaliser au mieux votre projet il est nécessaire de répondre de façon argumentée aux questions suivantes :

#### De quoi s'agit-il ?

Quelle action ? Comment s'inscrit-elle dans le domaine de l'appui à la parentalité ?

#### Pourquoi est-il essentiel de proposer cette action ?

Reprendre les principaux constats issus du diagnostic et la problématique qui en a résulté, expliquer brièvement qui est à l'origine de cette action, qui a partagé cette problématique, et surtout les objectifs visés.

#### Où se déroulera-t-elle ?

Territoire(s), salle, ...

#### Quand aura-t-elle lieu ?

Jours, horaires, fréquence...

#### Pour qui ?

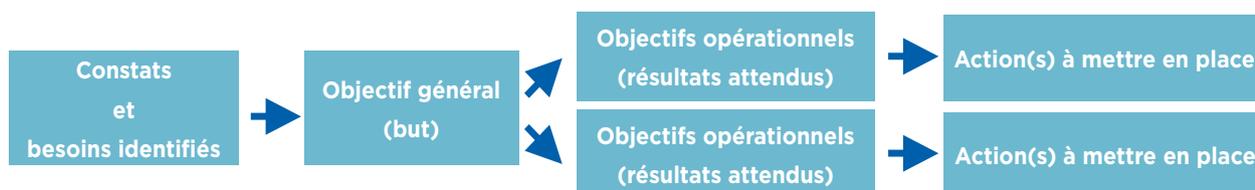
Public cible

#### Avec qui ?

Type de partenariat avec d'autres structures, intervenants de la structure ou extérieurs (prestataires)...

#### Comment ?

Descriptif du déroulement de chaque étape, tâches à réaliser ...



## ► Estimer les moyens nécessaires

L'action nécessite la mobilisation de ressources. Vous devez faire l'inventaire des besoins humains, matériels, financiers, et les compétences nécessaires à la réalisation du projet.

### Quelques questions à se poser

- ✓ Quels outils existent (outils pédagogiques, d'animation, d'activité...)? Sont-ils adaptés à notre situation ?
- ✓ Quels sont ceux dont nous maîtrisons l'utilisation ? Sinon, comment peut-on se former ?
- ✓ Qui dispose déjà de ces compétences et peut se joindre au projet ?
- ✓ Quels moyens sont nécessaires à la réalisation du projet ?
- ✓ Quels sont ceux qui s'offrent à nous ? Quels sont ceux qui nous font défaut ?
- ✓ Disposons-nous du temps nécessaire à l'action : durée des activités, période d'activité... ?
- ✓ Nos locaux sont-ils adaptés à l'activité que nous envisageons : accueil du public, rencontres individuelles... ?
- ✓ Notre structure dispose-t-elle des outils de communication nécessaires ?
- ✓ Avons-nous exploré les différentes possibilités de financements ?
- ✓ Quelle serait l'alternative minimum en cas de contraintes fortes sur les ressources ?

## ► Établir un échéancier

L'échéancier vous permet de découper et visualiser dans le temps les différentes tâches à accomplir et sert de point de repères dans l'avancée du projet. Vous pouvez ainsi établir un calendrier de toutes les étapes du projet, du diagnostic à l'évaluation de l'action.

Il vous permettra également de planifier la charge de travail.

## ► Préparer l'évaluation de l'action

L'évaluation se construit au regard des objectifs qui ont été déterminés. C'est un préalable à la mise en œuvre de l'action afin de recueillir au fur et à mesure les informations utiles et de réajuster si nécessaire le projet.

Il s'agit d'apprécier l'impact et les effets obtenus par rapport à ceux initialement recherchés. L'évaluation doit mesurer ce que l'action a permis de faire changer. Elle vous permet aussi d'assurer son suivi ou son recadrage et d'en tirer les enseignements : erreurs commises, difficultés rencontrées, voies et moyens pour progresser...

L'évaluation doit être utile aux personnes chargées de réaliser l'action qui est évaluée, construite dans la concertation pour que chacun (équipe projet, partenaires, bénéficiaires, financeurs...) puisse y trouver ce qu'il attend. Elle est indispensable pour décider de sa poursuite.

### Les questions à se poser

#### ✓ Ce qui a été prévu a-t-il été réalisé ?

Il s'agit de décrire l'action mise en place.

#### ✓ L'action a-t-elle été utile ?

Il s'agit d'observer si elle a atteint ses objectifs en mesurant les changements obtenus.

- Qu'est-ce qui a changé ?
- A-t-elle eu des incidences non-prévues ?
- Les modifications constatées ont-elles un rapport direct avec l'action ? Quels sont les indices qui permettent de l'affirmer ?...

Pour répondre à ces questions il est nécessaire d'analyser les données liées aux indicateurs recueillis auprès des personnes qui ont participé au projet, ainsi que celles obtenues auprès des personnes à qui s'adressait l'action.

### ✓ **Qu'est ce qui a favorisé ou freiné la réalisation et la réussite de l'action ?**

- Les stratégies employées ont-elles permis d'assurer, ou non, la participation des parents ? Pourquoi ?
- Quels ont été les obstacles à sa réussite ?
- Qu'a-t-il fallu modifier en cours de route ? Pourquoi ?

### ✓ **Que faudrait-il améliorer ?**

- Comment utiliser au fur et à mesure les données de l'évaluation pour optimiser l'action ?
- A-t-on pu répondre à tous les besoins du projet initial ?
- Quel complément de ressources, de compétences aurait été nécessaire pour rendre l'action plus efficace ?
- Quelles personnes ressources auraient pu être sollicitées ?

### ✓ **Que faire de cette évaluation ?**

- Comment utiliser les résultats de l'évaluation pour construire un nouveau projet ?
- Les objectifs ont été atteints ; faut-il poursuivre malgré tout l'action ? Pour quelles raisons ?
- De nouveaux besoins ont été constatés ; sommes-nous en capacité d'y répondre ?
- la méthode de collectes des données reste la même, d'une époque et d'un endroit à l'autre, pour que la comparaison soit cohérente.

## **Choisir les indicateurs**

Les indicateurs sont au cœur de toute évaluation. Il n'existe pas d'indicateur parfait ; il importe de sélectionner des indicateurs qui permettent bien de mesurer ce que l'on cherche à mettre en évidence et de réajuster le projet.

L'indicateur se détermine durant le processus d'élaboration de l'évaluation. Il est nécessaire d'avoir une vision claire de ce que l'on veut obtenir et mesurer. Le nombre d'indicateurs doit se limiter aux sujets de préoccupation clés et ne porter que sur eux. De quelles informations avons-nous besoin pour définir si notre objectif est atteint ?

L'indicateur :

- est une mesure directe plutôt qu'une approximation reposant sur des hypothèses
- ne mesure qu'une seule chose à la fois
- ne laisse aucun doute sur ce qu'il veut mesurer
- peut être quantitatif ou qualitatif, il est toujours une mesure
- la méthode de collectes des données reste la même, d'une époque et d'un endroit à l'autre, pour que la comparaison soit cohérente.

## **▶ Élaborer un budget**

Vous devez estimer précisément les montants des charges (dépenses) et des recettes (subventions, cotisations, ventes, etc.) se rapportant à la mise en œuvre du projet et ainsi définir les besoins financiers pour la réalisation des actions.

Ce budget permettra aux financeurs de connaître exactement le montant de leur participation et celle de chacun des partenaires. Le cofinancement des projets doit être recherché.

Le budget doit être établi en respect des règles comptables en vigueur.



### **Les principales erreurs à éviter**

- L'absence de définition et de formalisation des finalités et des objectifs détaillés du projet
- Une attention insuffisante à la planification du projet et aux moyens nécessaires
- Une organisation peu définie et explicite
- Un suivi de projet peu structuré
- Un volet communication symbolique
- Un budget insuffisamment précis ou peu réaliste

# 3. Labellisation & financement

## DES ACTIONS

### ► 1- Les actions de soutien à la parentalité

#### Quelles thématiques peuvent être abordées ?

Les actions peuvent porter notamment sur les thématiques suivantes :

- Relation parent-enfant ou parent-adolescent
- Relation famille-école
- Arrivée d'un enfant
- Séparation parentale
- Deuil
- Handicap ou maladie
- Incarcération d'un parent
- Accompagnement des parents dans les usages numériques/gestions des écrans

Pour les thématiques qui concernent des situations particulières il ne peut s'agir d'actions spécialisées, mais bien d'actions d'appui à la parentalité prenant en compte un contexte d'exercice de la parentalité spécifique.

#### Pour quels types d'action ?

- ◆ Activités et ateliers partagés « parents - enfants »
- ◆ Groupe d'échanges entre parents
- ◆ Groupe d'entraide entre parents
- ◆ Groupe de parole de parents
- ◆ Démarche visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité
- ◆ Conférence ou cinés-débat
- ◆ Manifestation de type « événementiels autour de la parentalité »

Des fiches pratiques apportent des précisions sur ces actions (cf. partie 5 du Guide).

#### La demande de label ou de financement ?

Les porteurs des actions parentalité doivent répondre aux principes énoncés dans la charte nationale des Réaap et respecter les principes de la charte de la laïcité de la branche Famille et de ses partenaires. Les projets sont validés dans le cadre du comité technique Parentalité composé des représentants de différentes institutions - Caisse d'Allocations familiales, Mutualité sociale agricole, Education nationale, services de l'Etat, Conseil départemental, Ville de Perpignan - et de la coordonnatrice du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap 66).

Vous pouvez demander soit la labellisation de votre action soit un financement.

La labellisation permet que l'action soit diffusée via une géolocalisation sur le site monenfant.fr et accessible via le lien suivant : <https://monenfant.fr/>

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par la Caf et/ou la MSA, les projets doivent également répondre aux différents critères définis par le référentiel national de financement par les Caf.

Que votre demande concerne la labellisation ou le financement de l'action, la démarche est la même.

Vous déposez votre demande en ligne via la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/aides>

La Caisse d'allocations familiales assure l'instruction administrative des demandes et les transmet directement à la Mutualité Sociale Agricole Grand Sud.

Les demandes de financement auprès d'autres partenaires sont à déposer directement aux services concernés. Chaque institution examine les demandes de financement selon ses procédures internes et communique directement sa décision au porteur de projet.

## Quelles sont les échéances pour les projets de soutien à la parentalité ?

Le calendrier précis est fixé annuellement.



### 1ère session



### 2ème session (sous réserve des disponibilités budgétaires après clôture de la 1ère session)



**Les dossiers transmis hors délais ou incomplets seront rejetés**  
Cet appel à projet ne concerne pas les services de médiation familiale et les Espaces de rencontre.

## 2- Les Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)

Le développement des LAEP se fait en adéquation avec les besoins du territoire.

Le projet de fonctionnement de la structure doit répondre au référentiel national d'activité.

La Caf peut vous soutenir financièrement au titre de l'investissement, du fonctionnement et de la formation des accueillants d'un Laep.

Pour tout nouveau projet, vous êtes invité à vous rapprocher du conseiller technique de la Caf du territoire.

## 3- Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Pour être éligibles au financement au titre de la prestation de service "contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)", les projets doivent :

- Développer de manière cumulative les quatre axes d'intervention prioritaires suivants :
  - Un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
  - Un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
  - Un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
  - Un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.
- Respecter les différents critères définis dans le référentiel national de financement
- Être agréés par le comité technique parentalité.

## La demande de financement pour les actions Clas ?

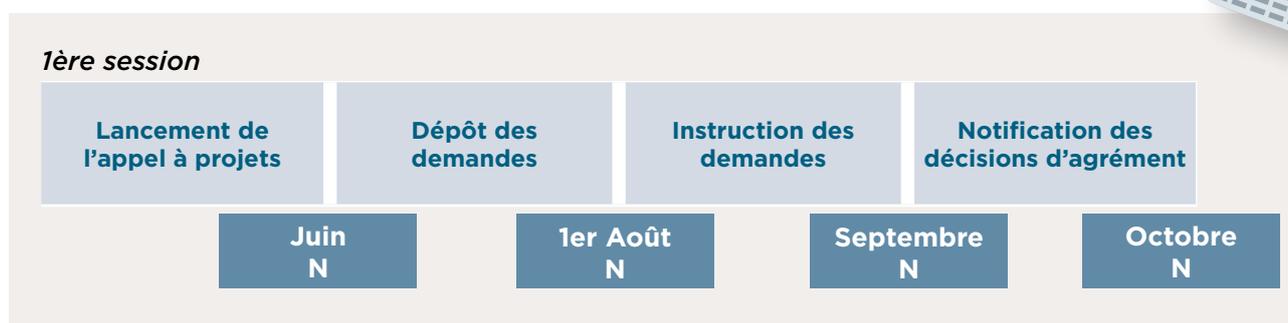
Si vous sollicitez un agrément en vue d'un financement vous devez déposer votre demande en ligne via la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/aides>

La Caisse d'allocations familiales assure l'instruction administrative des demandes et les transmet directement aux membres du comité technique parentalité.

Les demandes de financement auprès d'autres partenaires que la Caf sont à déposer directement aux services concernés. Chaque institution examine les demandes de financement selon ses procédures internes et communique directement sa décision au porteur de projet.

## Quelles sont les échéances pour les projets Clas ?

Le calendrier précis est fixé annuellement.



**Une seule session annuelle**

**Les dossiers transmis hors délais ou incomplets seront rejetés**

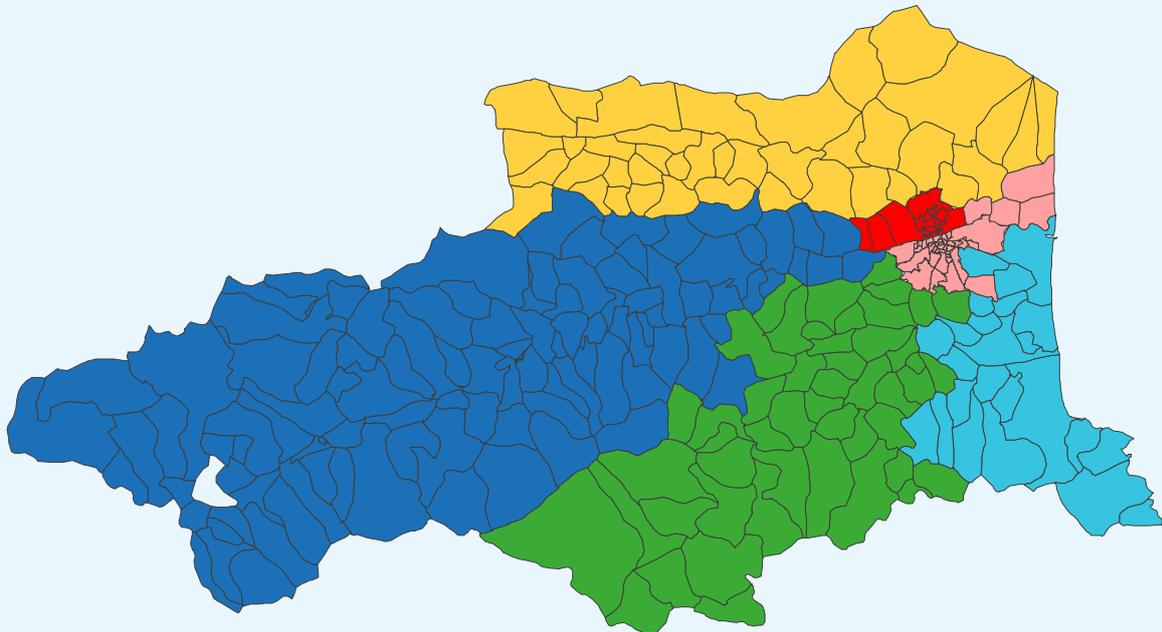
## ▶ Quel accompagnement pour les porteurs de projet ?

Les conseillers techniques de la Caf peuvent vous accompagner dans les différentes phases du projet :

- lors de l'élaboration de diagnostics locaux afin de faciliter et objectiver la connaissance des besoins des familles sur les territoires ;
- dans la définition d'un projet adapté aux besoins des familles et aux caractéristiques du territoire ;
- dans la mise en œuvre du projet ;
- dans l'évaluation du service rendu aux familles : recherche d'indicateurs de qualité et de satisfaction des usagers.



**Vous avez besoin d'une précision, d'un accompagnement dans votre projet ?  
N'attendez-pas !** Contactez le conseiller technique de votre territoire



**Cerdagne-Capcir  
Conflent  
CU<sup>(1)</sup> Ouest**

Laurie LAVANDIER  
04 68 08 25 65  
laurie.lavandier@caf.fr

**Aspres  
Vallespir  
CU<sup>(1)</sup> Sud-Ouest**

Anne-Sophie BIOUS  
04 68 08 25 54  
anne-sophie.biout@caf.fr

**Agly  
Salanque  
CU<sup>(1)</sup> Nord**

Véronique MONIER LE GOFF  
04 68 08 14 73  
veronique.le-goff@caf.fr

**Perpignan nord  
CU<sup>(1)</sup> Nord-Ouest**

Nelly NAVARRO  
04 68 08 14 82  
nelly.navarro@caf.fr

**Perpignan sud  
CU<sup>(1)</sup> Est**

Raphaël BOURGEOIS  
04 68 08 14 51  
raphael.bourgeois@caf.fr

**Côte Vermeille  
Côte Radeuse  
CU<sup>(1)</sup> Est**

Virginie SCHNEIDER  
04 68 08 14 12  
virginie.schneider@caf.fr

**Pour les projets à vocation départementale**

Frédérique MAS  
04 68 08 14 75  
frederique.mas@caf.fr

<sup>1)</sup> CU : communauté urbaine

# 4. L'adhésion au RÉSEAU D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS



Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Pyrénées-Orientales (Réaap 66) regroupe les acteurs qui souhaitent se rencontrer, échanger et développer des projets autour du soutien à la fonction parentale.

Il est piloté par la Caisse d'Allocations Familiales en partenariat avec la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DEETS-PP), la Mutualité sociale agricole Grand sud, la Ville de Perpignan, et associe le Conseil départemental et l'Education Nationale.

L'animation et le secrétariat sont assurés par la Caf.

Si vous souhaitez rejoindre ce réseau d'acteurs, vous pouvez adhérer au Réaap 66.

## ► Qui peut adhérer ?

- Les parents
- Les associations, structures, collectivités territoriales, établissements scolaires, institutions, etc. qui concourent à promouvoir les principes de la Charte nationale des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

## ► Pourquoi adhérer ?

L'adhésion permet :

- Une mise en lien avec les autres acteurs qui mènent des actions dans le champ de la parentalité, en particulier lors de temps de partage d'expériences (ateliers du Réaap)
- L'accès à l'information sur des manifestations, formations, journées d'études, appels à projets, etc. proposés par le Réaap66 et ses partenaires
- Une valorisation des actions de soutien à la parentalité au sein des supports de communication du Réaap66 (site parents-pros66.fr, Facebook Réseau parentalité 66, newsletters...)

## ► Comment adhérer au Réaap 66 ?

La demande d'adhésion peut être formulée tout au long de l'année.

Elle est gratuite et se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

Pour adhérer il suffit de :

- télécharger le bulletin d'adhésion depuis le site parents-pros66.fr
- renseigner les informations de contact(s) et l'autorisation de transmission des informations par mail par la coordination du Réaap66.  
Les adhérents «professionnels» attestent également de leur engagement au respect des principes de la Charte nationale des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
- le transmettre à la coordonnatrice du Réaap66 pour enregistrement (reaap@caf66.caf.fr)

L'adhérent reçoit une carte d'adhésion numérique confirmant son inscription. Il peut à tout moment mettre fin à son adhésion en informant par mail ou par courrier la coordonnatrice du Réaap66.

## 5. **Fiches** PRATIQUES



**Fiche 1 :** Activités et ateliers partagés parents - enfants



**Fiche 2 :** Groupe d'échanges entre parents



**Fiche 3 :** Groupe d'entraide entre parents



**Fiche 4 :** Groupe de parole de parents



**Fiche 5 :** Démarche visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité



**Fiche 6 :** Conférences ou cinés-débat



**Fiche 7 :** Manifestation de type « événementiels autour de la parentalité »



**Fiche 8 :** Lieu d'accueil enfants - parents (Laep)



**Fiche 9 :** Accompagnement à la scolarité

# Activités et ateliers partagés parents-enfants

## Objectifs

- Favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent
- Permettre de nouveaux modes de relation à partir d'activités partagées
- Valoriser les rôles et compétences des parents

## Contenu et encadrement

Ces actions participent au développement des liens entre parents et enfants autour d'une activité collective (ludique, d'éveil, de loisirs, sportives) ou la mobilisation d'un outil culturel (ex/ sortie familiale dans un musée).

Il s'agit d'ateliers ou de temps d'activités parents-enfants (ex/ ateliers autour de jeux animés par une ludothèque, ateliers de communication entre parents et adolescents, ateliers parents-bébés autour de la communication gestuelle, etc.).

Les supports peuvent être proposés par les parents et être différents à chaque séance ou être organisés par cycle, et adaptés à l'âge des enfants.

Ces activités impliquent une réflexion sur les pratiques éducatives et sont animées par des professionnels.

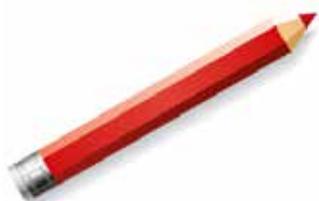
## Conditions

L'accueil de l'enfant ou du jeune se fait en présence d'au moins un de ses parents, responsable de lui pendant toute la durée de la séance.

L'action s'inscrit dans la régularité, le nombre de séances doit être en cohérence avec les objectifs ciblés.

Le nombre de participants doit favoriser les échanges et assurer une bonne dynamique de groupe. A titre indicatif, un nombre compris entre 5 à 10 parents accompagnés de leur(s) enfant(s) semble adapté.

## Évaluation



### Propositions d'indicateurs



#### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de familles ayant fréquenté l'action (chaque famille est comptabilisée une seule fois quel que soit le nombre de séances auxquelles elle a participé)
- ✗ Nombre de séances sur l'année
- ✗ Nombre moyen de parents par séance (les parents d'un même enfant sont comptabilisés comme 2 participants)
- ✗ Nombre moyen d'enfants par séance

#### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées des relations parents-enfants, des échanges entre parents...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

## Objectifs

- **Se soutenir et développer la confiance en soi dans le rôle d'éducateur**
- **Permettre aux parents de partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs questionnements relatifs à la parentalité**
- **Sensibiliser, donner des repères théoriques sur certains sujets liés à l'éducation des enfants**

## Contenu et encadrement

Le groupe d'échanges rassemble des parents sur un thème de débat autour de sujets portant sur les différentes dimensions du soutien à la parentalité. Animé par des professionnels, il permet aux parents d'énoncer ce qui les préoccupe ou leur pose problème et d'échanger avec d'autres parents.

Les thématiques peuvent être déterminées par les parents ou les professionnels. Il peut s'agir par exemple de cafés des parents pour mieux les accompagner face aux usages des outils numériques chez les jeunes enfants, de groupes de parents séparés souhaitant approfondir leurs échanges sur les problématiques liées à la séparation etc.

L'animateur cherche davantage à valoriser les parents dans leur rôle éducatif plutôt qu'à leur transmettre un savoir ou un savoir-faire. Il peut faire appel à des intervenants extérieurs si besoin.

Le groupe d'échanges respecte les principes d'anonymat, de confidentialité et d'ouverture à tous. Le support étant la parole, des règles élémentaires régissent son fonctionnement : non jugement, liberté de parole et de silence, non violence.

***C'est un espace où chacun chemine à son rythme.***

***Le groupe d'échanges entre parents n'est pas un groupe de parole thérapeutique.***

## Conditions

Un groupe d'échanges s'inscrit dans la régularité, le nombre de séances doit être en cohérence avec les objectifs ciblés.

Le nombre de participants doit favoriser les échanges et assurer une bonne dynamique de groupe. A titre indicatif, un nombre compris entre 8 à 12 parents paraît adapté.

Les enfants ne sont pas admis au sein des groupes.

## Évaluation



### Propositions d'indicateurs

#### Indicateurs quantitatifs

- ✘ Nombre annuel de parents différents ayant participé au groupe d'échanges (chaque parent est comptabilisé une seule fois quel que soit le nombre de séances auxquelles il a participé)
- ✘ Nombre de séances sur l'année
- ✘ Nombre moyen de parents par séance

#### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées dans les échanges entre parents, la prise de parole...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

## Groupe d'entraide entre parents

### Objectifs

- **Se soutenir et développer des solidarités entre parents ;**
- **Permettre aux parents de trouver des relais de proximité auprès d'autres parents.**

### Contenu et encadrement

A l'initiative des parents, le groupe d'entraide vise à renforcer les échanges de services et la coopération entre pairs, dans l'objectif notamment de lutter contre l'isolement de certains parents, de favoriser le répit parental et de renforcer les solidarités entre les parents à l'échelle d'un territoire.

Il peut s'agir par exemple de s'organiser avec d'autres familles pour les trajets à l'école, pour des sorties ou des achats groupés, de partager de « bons plans » culturels, sportifs et de divertissement.

Les échanges peuvent se faire via une plate-forme en ligne qui facilite la mise en relation entre familles.

Les participants respectent les principes de confidentialité ainsi que le non jugement. Les échanges sont courtois et bienveillants.

*Il ne peut s'agir d'une organisation visant à soulever ou adresser des fonds financiers à un ou des parents.*

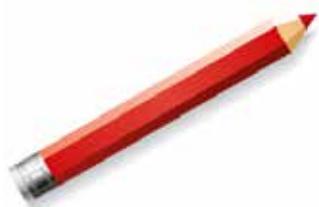
### Conditions

Un groupe d'entraide s'inscrit dans le principe du volontariat et de la gratuité.

L'organisation et les propositions d'entraide doivent être en cohérence avec les objectifs ciblés.

Le groupe est ouvert aux parents sur un territoire géographique précis permettant la mise en pratique de l'entraide et tenant compte des contraintes éventuelles de mobilité des parents inscrits dans le groupe

### Évaluation



#### Propositions d'indicateurs

##### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de parents inscrits dans le groupe (chaque parent est comptabilisé une seule fois – Il est également possible de distinguer le nombre de familles lorsque des couples participent)
- ✗ Nombre d'entraides réalisées sur l'année par catégorie ou type d'« aide »
- ✗ Nombre moyen d'entraide par famille

##### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Evolutions constatées dans les échanges entre parents, l'implication, les propositions...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

## Groupe de parole de parents

### Objectifs

- Rencontrer et échanger avec d'autres parents
- Aborder des questions éducatives de manière informelle

### Contenu et encadrement

Il s'agit d'un groupe de parents qui se rassemble ponctuellement autour d'un thème relatif à la parentalité, par exemple : l'éducation des enfants (ex/ la gestion des conflits), la vie quotidienne (ex/ le sommeil, l'alimentation), le développement de l'enfant, les relations familles/école, dans le but de trouver ensemble des solutions appropriées.

Les objectifs et les sujets abordés sont déterminés par les membres du groupe.

Le groupe de parole de parents répond à un besoin d'échange et de partage d'expériences, en vue de retrouver confiance dans son rôle de parent. C'est un temps de verbalisation offert à des personnes en questionnement pour leur permettre d'énoncer ce qui les préoccupe, de poser ce qui fait problème.

Ces temps sont à l'initiative des parents et pris en charge par ces derniers, et ne sont pas animés par des professionnels

Le support étant la parole, des règles élémentaires régissent son fonctionnement : volontariat, confidentialité, non jugement, liberté de parole et de silence, non-violence

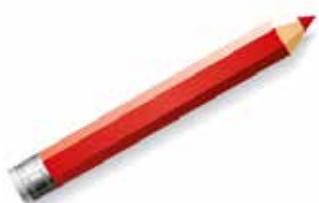
**Ce n'est pas un groupe de parole thérapeutique.**

### Conditions

Le nombre de participants, la périodicité des rencontres, la durée des séances, le lieu, la durée de vie du groupe, doivent être définis.

Afin d'assurer une bonne dynamique de groupe, un nombre de participants compris, à titre indicatif, entre 8 à 12 parents constitue une bonne référence.

### Évaluation



#### Propositions d'indicateurs

##### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de parents différents ayant assisté au groupe de parole (chaque parent est comptabilisé une seule fois quel que soit le nombre de séances auxquelles il a participé)
- ✗ Nombre de séances sur l'année
- ✗ Nombre moyen de parents par séance

##### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées dans les échanges entre parents, la prise de parole...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

## Démarches visant à aider les parents à acquérir et construire des savoirs autour de la parentalité

### Objectifs

- Accompagner les parents dans l'affermissement de leurs compétences parentales
- Aider les parents à acquérir de nouvelles connaissances sur la dimension du soutien à la parentalité

### Contenu et encadrement

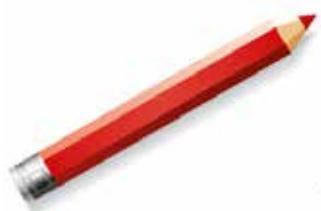
Différentes actions peuvent relever de cette modalité d'intervention telles que :

- Les **universités populaires de parents (UPP)** : groupes de parents qui, avec l'aide d'un animateur et avec le soutien méthodologique d'un universitaire, mènent une recherche sur un thème qu'ils choisissent en lien avec la parentalité : le décrochage scolaire, la transmission des valeurs aux enfants, la coéducation .... Ils mettent alors leur travail en débat avec les acteurs locaux : des professionnels, des institutions, des politiques, pour croiser les points de vue et construire du dialogue afin de générer des projets à mener ;
- Les **actions de formation à la parentalité à destination des parents** mises en place par des professionnels ou des bénévoles en s'assurant de la qualification des intervenants, du courant de pensée et du renouvellement du groupe de parents (ex : formation à l'usage du numérique ; découverte de méthode de communication parent-enfant...)
- La **réalisation par des parents d'outils ou d'actions sur la parentalité** (ex/ guide, pièce de théâtre, exposition) à l'attention des autres familles du territoire afin de leur permettre de découvrir un sujet ou d'approfondir leurs connaissances sur ce dernier

### Conditions

Ces démarches nécessitent une mobilisation active des parents.

### Évaluation



#### Propositions d'indicateurs

##### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre de parents mobilisés
- ✗ Nombre de rencontres sur l'année

##### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Implication des parents dans l'action
- ✓ Productions réalisées et diffusées
- ✓ Effets constatés...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

## Conférences ou ciné-débats

### Objectifs

- Sensibiliser et informer sur des sujets liés à la parentalité et à des questions d'éducation
- Répondre à des questions précises

### Contenu

Il s'agit d'un temps de sensibilisation et d'information à destination des parents animé par un professionnel sur des sujets liés à la parentalité, suivi d'un échange avec les participants.

Le sujet est clairement énoncé et motivé par l'intérêt des parents pour le thème et peut porter sur de nombreux domaines : ex/ l'adolescence, la communication parents-enfants, les méthodologies d'apprentissage. L'essentiel du propos tenu par l'intervenant est constitué de propos théoriques pouvant être illustrés par des expériences ou témoignages de parents. Un débat est proposé avec la salle pour permettre un temps d'échange.

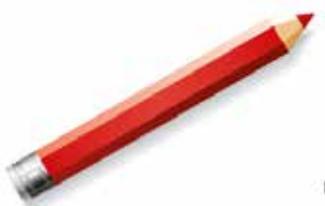
L'information fait l'objet d'une large communication auprès des parents sur le territoire d'intervention ou auprès du public visé par la structure porteuse du projet.

### Conditions

Les conférences-débats s'inscrivent dans un projet parentalité global et sont complémentaires d'autres actions. L'action est l'amorce d'un travail avec les parents ou l'aboutissement d'une réflexion avec des parents sur un territoire. Elle ne doit donc pas avoir pour finalité unique l'organisation d'une conférence-débat mais s'inscrire dans le cadre d'une démarche d'accompagnement plus globale des parents.

Les conférences ciblent les parents. La présence de professionnels se justifie par leur mission d'accompagnement des familles, mais il ne s'agit pas d'un temps de formation continue réservé aux professionnels.

### Évaluation



#### Propositions d'indicateurs



##### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre de participants

##### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

## Manifestation de type *événementiel* autour de la *parentalité*

### Objectifs

- Informer les parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants

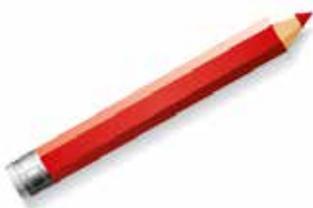
### Contenu et conditions

Ces temps forts doivent s'inscrire dans un projet global sur un territoire et être pensés comme des vecteurs de communication à l'attention des parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants.

Ces événements peuvent aussi être conçus comme l'aboutissement d'un projet pour essayer plus largement la dynamique créée.

Ce type de temps fort nécessite une forte dimension partenariale et la mobilisation d'un large réseau d'acteurs.

### Évaluation



#### Propositions d'indicateurs

##### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre de participants
- ✗ Nombre de services et actions valorisés

##### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

## Objectifs

- Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par l'échange avec d'autres parents ou avec des professionnels
- Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant
- Préparer son autonomie avant l'entrée dans un mode de garde ou à l'école maternelle
- Prévenir ou rompre l'isolement social des parents

## Contenu

Le Laep est un espace de rencontre, d'échanges et de jeux, ouvert à tout enfant de moins de 6 ans, accompagné d'un parent ou d'un adulte qui en a la charge. Il s'agit de lieux ouverts dans lesquels des accueillants sont présents pour des temps conviviaux de jeux libres et d'échanges entre parents/adultes et enfants.

L'approche est basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social.

L'accueil est gratuit, libre et sans inscription.

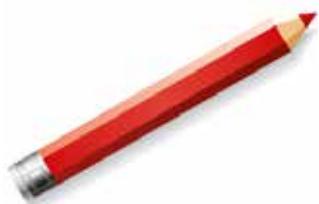
## Conditions

Le projet doit respecter les règles ci-dessous :

- Participation sur la base du volontariat et respect de l'anonymat et de la confidentialité ;
- Absence de visée thérapeutique, tant à l'égard des enfants que des familles ; les accueillants ne doivent pas être positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils.
- Les jeux et les activités éventuels doivent constituer des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants et ne s'inscrivent pas dans une programmation d'activités.
- Présence à chaque séance d'au moins 2 accueillants, formés à l'écoute et à la posture d'accueillant. L'analyse de la pratique et/ou la supervision par un professionnel compétent, extérieur à l'équipe, est obligatoire.

Il doit être agréé par la Caf.

## Évaluation



### Propositions d'indicateurs

#### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de familles différentes ayant fréquenté le Laep
- ✗ Nombre annuel d'enfants différents ayant fréquenté le Laep
- ✗ Nombre de séances sur l'année
- ✗ Nombre moyen d'enfants par séance
- ✗ Durée et fréquence des séances

#### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées des relations parents-enfants, des échanges entre parents...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

# Accompagnement à la scolarité (Clas)

## Objectifs

- Offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources complémentaires dont les enfants ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école
- Renforcer l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant
- Améliorer les relations familles / école

## Contenu

Les actions d'accompagnement à la scolarité s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés du CP à la Terminale et à leurs parents.

Elles sont réalisées en dehors des temps de l'école et s'appuient sur une collaboration avec les équipes éducatives des établissements scolaires. Elles ne peuvent être confondues avec les actions de soutien développées par les établissements scolaires mais doivent s'articuler avec elles.

Les actions d'accompagnement à la scolarité doivent proposer une prise en charge collective des enfants. En cela elles se distinguent de tout accompagnement individualisé dans le cadre d'une aide aux devoirs.

## Conditions

La mise en œuvre d'une action concerne un groupe composé de 8 à 12 enfants maximum. En milieu rural, un nombre de 5 enfants minimum est accepté.

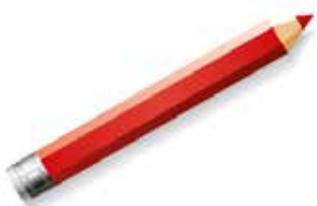
Le nombre des accompagnateurs mobilisés doit permettre une prise en charge personnalisée des enfants et des jeunes, adaptée au contexte local. Chaque groupe doit être encadré et animé par au moins 2 intervenants. En milieu rural, l'encadrement est d'un animateur pour chaque collectif inférieur à 8 enfants.

Un coordonnateur des actions d'accompagnement à la scolarité assure l'encadrement des différents intervenants.

Conformément au référentiel national de financement des Clas, le projet doit obligatoirement développer de manière cumulative, quatre axes :

- Axe « intervention auprès des enfants et des jeunes »
- Axe « intervention auprès et avec les parents »
- Axe « concertation et coordination avec l'école »
- Axe « concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire »

## Évaluation



### Propositions d'indicateurs

#### Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre d'enfants et jeunes ayant participé à l'action
- ✗ Nombre de parents ayant participé aux actions proposées (réunions, rencontres avec les enseignants...)
- ✗ Nombre de rencontres avec l'école

#### Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents et les établissements scolaires, par le biais de questionnaires.

# Les outils POUR RÉALISER LE DIAGNOSTIC

## Différentes méthodes pour réaliser une étude de besoin

- **L'enquête par questionnaire**

Un questionnaire consiste en une série de questions prédéfinies posées à un grand nombre de personnes. L'enquête par questionnaire permet l'obtention de résultats chiffrés par des questions précises et fermées. Il est nécessaire d'étudier la représentativité de l'échantillon de personnes interrogées avant de réaliser l'analyse des résultats. Les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête par questionnaire peuvent l'être par téléphone, par voie postale, par voie électronique ou encore en face à face.

- **Les entretiens semi-directifs et témoignages**

Un entretien semi-directif permet à l'enquêteur de poser à une personne un certain nombre de questions en lien avec un thème d'enquête particulier. Les questions sont ouvertes, et attendent des réponses développées. L'enquêteur s'appuie sur une grille d'entretien définissant l'ensemble des thèmes sur lesquels il doit recueillir des informations.

Lorsque l'on réalise une série d'entretiens sur un sujet, il est important de diversifier les profils des personnes enquêtées. L'entretien, parce qu'il permet à l'enquêté de présenter les choses à sa manière, donne la possibilité de comprendre le sens que l'individu donne à ses pratiques, de comprendre ses représentations et sa vision des choses. L'entretien a également l'avantage de fournir du discours (verbatim) qui viendra illustrer de manière concrète les résultats de l'enquête ou du diagnostic.

Sous forme de témoignage individuel (porte à porte, rendez-vous) ou de réunion collective.

Une grille d'entretien listant les thèmes à aborder vous aidera à recentrer l'échange sur le thème de la parentalité et à recueillir les informations attendues.

- **Les rencontres collectives ou «focus groupes»**

Les rencontres collectives sont utilisées pour étudier une question à travers la discussion de groupe. Ils fonctionnent sur le principe de l'interaction entre les participants, qui permet d'établir les points de consensus, mais aussi les divergences dans l'expérience ou le point de vue des participants.

- **L'analyse documentaire**

L'analyse de documents existants (circulaires, bilan d'activité, comptes-rendus de réunion, articles scientifiques, articles de presse...), permettant d'éclairer le sujet ou la problématique posée, permet également d'enrichir le diagnostic. Vous pouvez vous appuyer sur des enquêtes menées à l'échelle départementale ou nationale, ou d'éléments produits par des acteurs locaux.

Quelques pistes :

- Schéma départemental des services aux familles (SDSF)
- Diagnostics ou enquêtes réalisés par les acteurs locaux : Convention territoriale globale (CTG), projet social et projet d'animation collective familles du centre social implanté sur le territoire, observatoire de l'UDAF 66...
- Synthèse de l'enquête départementale réalisée auprès des parents de 0 à 18 ans portant sur leurs besoins en matière de soutien à la parentalité

# Ressources DOCUMENTAIRES



## Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 «Dessine-moi un parent»

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702\\_-\\_dp\\_-\\_strategie\\_nationale\\_2018-2022vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702_-_dp_-_strategie_nationale_2018-2022vf.pdf)



## Capsule vidéo sur les politiques de soutien à la parentalité

<https://www.youtube.com/watch?v=RLNIFrXH93k>



## Synthèse des résultats de l'enquête sur les besoins et attentes des parents des Pyrénées-Orientales en termes de soutien à la parentalité

<http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/661/Documents/Synthese%20enquete%20parentalite.pdf>



## Référentiel national de financement des actions de soutien à la parentalité

<https://www.partenaires-caf66.fr/appele-a-projets/> < rubrique Soutien à la parentalité



## Capsule vidéo sur les actions de soutien à la parentalité

[https://www.youtube.com/watch?v=9WAvJ\\_TdEEE](https://www.youtube.com/watch?v=9WAvJ_TdEEE)



## Référentiel national de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)

<https://www.partenaires-caf66.fr/appele-a-projets/> < rubrique Soutien la parentalité



## Capsule vidéo sur les actions Clas

<https://www.youtube.com/watch?v=4QGwoOzFTR8&list=PLNpsUPOcY11jFQJ12umGbif9LTOC34Jc3>



## Référentiel national des lieux d'accueil enfants parents (Laep)

<https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/388/Documents/Partenaires/Laep-r%C3%A9f%C3%A9rentiel.pdf>



## Capsule vidéo sur les Laep

<https://www.youtube.com/watch?v=fs2DMph5KR4>

---

## Sites Internet, réseaux sociaux :



### Monenfant.fr « Pour vous accompagner dans votre vie de parents »

<https://monenfant.fr/>



### Parents-pros66.fr « Le site du Réaap66 » et sa page Facebook Réseau parentalité 66

<https://parents-pros66.fr/>



<https://www.facebook.com/R%C3%A9seau-parentalit%C3%A9-66-100933661662635/>